

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 juin 2015
Convocation du 9 juin 2015

Le dix-neuf juin deux mille quinze à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Aillant sur Milleron, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Lysiane CHAPUIS, Maire.

Présents : Mme Lysiane CHAPUIS, Mme Karine CAILLERE-GAUTIER, M. Michel FOURNIER, Mme Muguette BOURDOIS, M. Jonathan LEFRANC, Mme Christine PASQUET, Mme Elizabeth GROENEWEG, M. Jacques MEHAY.

Absents excusés :

M. Gérard NAUDIN représenté par Mme Muguette BOURDOIS
M. Jordan JACHIMOWICZ représenté par M. Jonathan LEFRANC
M. Jean-Yves BRAULT représenté par Mme Elizabeth GROENEWEG

Secrétaire de séance : Mme Christine PASQUET

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Convention de mise à disposition d'un local communal pour le déjeuner des facteurs desservants Aillant sur Milleron et ses alentours,
- Indemnité de conseil et de budget au receveur municipal remplaçant.

Points acceptés à l'unanimité des présents.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL POUR LE DÉJEUNER DES FACTEURS DESSERVANT AILLANT SUR MILLERON ET SES ALENTOURS

Mme le Maire donne lecture d'une convention de mise à disposition d'un local communal pour le déjeuner des facteurs desservant Aillant sur Milleron et ses alentours entre La Poste et la Commune.

La commune à compter du 1^{er} octobre 2015, du lundi au samedi, de 12h à 13h30, met à disposition de La Poste, la salle des associations.

Cette convention d'une durée d'1 an, est renouvelable pour la même durée, par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la mise à disposition décrite ci-dessus,

AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention.

INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL REMPLAÇANT

Par délibération n°2014-33 du 30 mai 2014, le conseil municipal a décidé pour la durée du mandat d'accorder une indemnité de conseil et de budget au receveur municipal, Mme Brigitte Cocard.

M. Christian Faës, est intervenu pour assurer le remplacement de Mme Brigitte Cocard et peut donc bénéficier à ce titre de cette même indemnité au prorata du temps passé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder à M. Christian Faës, une indemnité de conseil pour 65 jours (durée totale du remplacement), ainsi qu'une indemnité de confection de budget de 30,49 € soit une indemnité totale de 84,17 €brut.

PARTICIPATION FINANCIERE AU REPAS DU 14 JUILLET

Mme le Maire signale que cette année c'est la boulangerie du village "Pain et Gourmandises" qui confectionnera le repas du 14 juillet qui sera servi sur la place de l'église dès 19h, après les traditionnels jeux.

La réservation et le paiement (10€le repas) se fait directement à la boulangerie dès maintenant et jusqu'au 30 juin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de prendre en charge 5 €par repas pour les Aillantais participant au repas.

Le paiement interviendra après présentation de la liste des participants par la boulangerie "Pain et Gourmandises".

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE RECRUTER POUR UN CONTRAT DE VACATION

Mme le Maire informe l'ensemble des membres du conseil que les besoins du service technique nécessitent de recruter un agent sous la forme d'un contrat de vacation, celui-ci se définissant comme un recrutement pour un acte déterminé et ponctuel qui ne répond pas à un besoin continu et durable.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code du travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser Mme le Maire à recruter un agent pour un contrat de vacation.

Le niveau de rémunération et la périodicité sont déterminés selon les modalités suivantes :
25 heures sur la base du SMIC du 6 juillet 2015 du 10 juillet 2015.

AFFAIRES DIVERSES

Informations

Mme le Maire signale que le contrat de Mme Marie-Christine PAPUCHON arrive à échéance le 31 juillet 2015 et accepte son renouvellement pour une durée de 3 ans.

Mme le Maire informe que le projet éducatif territorial 2015-2016 vient d'être signé entre les maires des communes de Le Charme, Saint Maurice sur Aveyron et Aillant sur Milleron pour une durée d'un an.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20h25.